

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 janvier 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 V. 581** Vœu relatif à l'étude de la mise en place d'un stationnement pour deux-roues dans le quartier des Batignolles

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant que le nouveau quartier Batignolles-Martin Luther King compte 3500 logements ainsi que de nombreuses entreprises (140 000 m<sup>2</sup> de bureaux), le Palais de justice et la direction régionale de la police judiciaire, dans lesquelles on estime que travaillent environ 12 700 personnes ;

Considérant que les travaux de prolongement de la ligne 14 au nord jusqu'à Mairie de Saint-Ouen, qui permettront notamment de desservir les arrêts « Pont Cardinet » et « Porte de Clichy », ont pris du retard puisque la mise en service de cette portion de ligne est dorénavant annoncée pour la fin de l'été 2020, alors que le calendrier initial prévoyait une ouverture à la fin de l'année 2017 ;

Considérant ainsi que l'offre de transports en commun dans le secteur se compose aujourd'hui du bus, du tram T3 et de la ligne 13 déjà largement saturée ;

Considérant que, du fait de ce qui précède, un grand nombre de personnes travaillant dans ce nouveau quartier utilisent des VTC ou des taxis pour s'y rendre mais aussi des deux-roues, motorisés ou non ;

Considérant que l'offre de stationnement dans le secteur est très limitée, ainsi, par exemple, aucun espace de stationnement pour deux-roues motorisés n'est référencé par le site de la Ville de Paris dans la rue Mstislav Rostropovitch et dans l'allée Colette Heilbronner ;

Considérant que si les deux-roues motorisés ont désormais le droit de se garer gratuitement sur les places de stationnement en voirie (habituellement utilisées par les voitures), non seulement elles sont très rares dans le secteur, mais en plus un grand nombre de propriétaires n'osent pas y stationner leur deux-roues, de peur que celui-ci ne soit endommagé ou renversé à l'occasion d'une manœuvre effectuée par un automobiliste ;

Considérant ainsi que de nombreux propriétaires de deux-roues motorisés utilisent les trottoirs pour se stationner, contribuant ainsi à la dégradation de ces derniers, du fait des trous causées par les béquilles ;

Considérant que la Ville de Paris a depuis plusieurs semaines fortement intensifié ses campagnes de verbalisation et d'enlèvement des deux-roues motorisés irrégulièrement stationnés sur les trottoirs et qu'ainsi, plusieurs deux-roues motorisés sont sanctionnés quasiment chaque jour, notamment dans la rue Mstislav Rostropovitch et dans l'allée Colette Heilbronner ;

Considérant que dans le cadre de l'aménagement du nouveau quartier Batignolles-Martin Luther King, l'objectif est de faire de la rue Mstislav Rostropovitch une rue apaisée ;

Considérant qu'est actuellement en cours d'aménagement une rampe le long du boulevard Berthier, laquelle doit permettre de desservir l'allée Colette Heilbronner et la rue Mstislav Rostropovitch ;

Considérant que l'espace situé sous cette rampe est la propriété de la Ville de Paris, qui a donc pleine compétence pour l'aménager ;

Considérant que cet espace pourrait être mis à profit pour développer une offre de stationnement destinée aux vélos, afin de combler le manque en la matière dans le quartier ;

Sur proposition de Valérie NAHMIAS, Olga JOHNSON et les élus du groupe UDI-MoDem, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que les services de la Ville de Paris étudient la possibilité de mettre en place des stationnements pour deux-roues motorisés et vélos, sous la rampe construite le long du boulevard Berthier et permettant d'accéder à l'allée Colette Heilbronner et à la rue Mstislav Rostropovitch.
- Que les services de la ville étudient la possibilité de mettre en place du stationnement pour deux roues motorisés sur chaussée dans le quartier.